



PREMIER MINISTRE

*Délégation interministérielle
pour l'égalité des chances
des Français d'outre-mer*

Paris, le 29 septembre 2016,

Communiqué de presse

**Projet de loi « Egalité réelle outre-mer » :
des avancées majeures pour le quotidien
des personnes originaires d'outre-mer**

Le projet de loi relatif à l'égalité réelle outre-mer, examiné hier en commission, a été considérablement enrichi par des amendements du Gouvernement, du rapporteur Victorin LUREL et des députés ultramarins et contient désormais plusieurs dispositions que le Délégué interministériel à l'égalité des chances des Français d'outre-mer Jean-Marc MORMECK tient à saluer tout particulièrement.

Ces mesures permettront de remédier à des situations difficiles ou de mettre fin à des discriminations dont la délégation interministérielle à l'égalité des chances des Français d'outre-mer et ses partenaires sont régulièrement saisis.

Il en va ainsi tout particulièrement de l'inscription explicite du caractère discriminatoire que constitue le refus d'accès à un service bancaire au motif d'une domiciliation bancaire outre-mer. Si le caractère discriminatoire du refus de caution locative au motif d'une domiciliation bancaire outre-mer est déjà défini comme illégal dans la loi, cette extension à tous les services, notamment bancaires, est une clarification particulièrement utile et de nature à mettre fin à de nombreuses pratiques.

De même, l'extension du dispositif de continuité territoriale permettra désormais de financer les déplacements de nos compatriotes confrontés au décès d'un proche ainsi qu'au transport du corps outre-mer, ce qui offrira une aide financière précieuse aux familles confrontées à un deuil.

Enfin, la fin des surcoûts d'envoi des lettres en outre-mer ou depuis l'outre-mer apparaît comme une nouvelle composante de la continuité territoriale après la fin des frais d'itinérance téléphoniques désormais entrée en vigueur.

Jean-Marc MORMECK, délégué interministériel pour l'égalité des chances des Français des outre-mer, se réjouit que la version actuelle du texte prenne en considération les besoins exprimés par les ultramarins dans leur vie quotidienne dans l'Hexagone ainsi que le développement et la réduction des inégalités de nos compatriotes dans les outre-mer.

Contact presse :

Valérie Mabin-Bonnet : 06 16 89 22 26
valerie.mabin-bonnet@outre-mer.gouv.fr